

M. Orlikow: Un gouvernement qui a été si stupide, comme le dit le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin)...

Une voix: Vous l'avez soutenu.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pourquoi le mouton de Burlington n'arrête-t-il pas de bêler.

M. Orlikow: Ces interpellations ne me dérangent nullement car chaque fois qu'il se manifeste, sa stupidité se retrouve consignée noir sur blanc. Un gouvernement qui s'est si lourdement trompé au cours des quatre dernières années au sujet de la situation économique du pays ne pouvait que faire une erreur dans ce cas-ci.

En décembre 1969, alors que le chômage était de loin inférieur à ce qu'il est maintenant, à la fois en pourcentage et en chiffres absolus, le premier ministre (M. Trudeau) a dit que l'augmentation rapide du prix de la vie représentait la préoccupation majeure du pays et qu'il allait y mettre un frein en ralentissant l'économie. Il a brillamment réussi. En 1970, le prix de la vie a augmenté de moins de 2 p. 100. Bien entendu, le taux de chômage, comme nous l'avions prédit, a monté très sensiblement et est resté élevé depuis.

Quel député qui est ici depuis 1968 ne se rappelle pas les discours de l'ancien ministre des Finances? On l'a récompensé de l'excellent travail qu'il avait fait en le nommant président de la Commission canadienne des transports. Mois après mois, au fur et à mesure que Statistique Canada produisait les chiffres du chômage, le ministre est resté impassible et il nous a dit que la prospérité était à portée. Il a affirmé que le gouvernement instituait un programme qui entraînerait un déclin du chômage.

Une fois, mais je ne peux pas vous citer ses paroles ici, le ministre des Finances à l'époque avait défié le chef de l'opposition officielle de démissionner si le chômage n'était pas inférieur à 5 p. 100 avant la fin de l'année. Bien entendu, la chose ne s'est pas produite. Je me souviens du premier discours du ministre après sa nomination. Il avait alors dit qu'il ne voulait pas parler de questions banales ou des chiffres habituels. Il a déclaré que quant à lui, tout chômage était excessif et qu'il recherchait le plein emploi. Il n'a pas réussi. De fait, la situation est pire qu'elle l'était sous l'ancien ministre des Finances.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont commencé, dès 1969, à affirmer que les politiques du gouvernement étaient erronées. Nous avons alors déclaré, comme nous le faisons encore, que le gouvernement devrait adopter une politique expansionniste en vue de donner du travail. Il n'a pas tenu compte de notre avis. Après son départ, l'ancien ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a dit qu'il aurait été de beaucoup préférable que le gouvernement réclame la démission de certains de ses principaux conseillers économiques. Si un gouvernement a jamais reçu de mauvais conseils, c'est bien celui que nous avons depuis 1968. Ce gouvernement s'est trompé au sujet du chômage depuis l'arrivée au pouvoir du premier ministre actuel.

Le gouvernement a promis que le chômage diminuerait alors que de fait il n'a pas cessé d'augmenter; voilà pourquoi la caisse d'assurance-chômage est en difficulté financière. Je reviendrai dans un instant à l'attitude adoptée par l'opposition officielle à cet égard. C'est étonnant ce que les gens peuvent voir clair après coup. Les députés de l'opposition officielle prétendent que dès le début ils savaient que le bill d'assurance-chômage était lamentable.

L'assurance-chômage

J'ai l'impression que le directeur du Conseil canadien du développement social prêche pour son saint, qu'il aspire au poste de sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sous un gouvernement conservateur. Il prétend maintenant que la loi sur l'assurance-chômage est un désastre, mais lorsqu'on l'a d'abord présentée, il n'a pas tari d'éloges à son endroit. Et maintenant c'est au tour de l'Auditeur général, un autre ami de l'opposition officielle, de dire ce qu'on aurait dû faire.

Au fond, si la caisse est en difficulté, c'est que presque chaque mois depuis trois ans nous avons eu plus de 6 p. 100 de chômage au taux désaisonnalisé. Lorsqu'on a modifié la loi sur l'assurance-chômage, le gouvernement a déclaré que les cotisations proposées pour les employés et les employeurs assureraient une caisse solide à condition que le chômage ne dépasse pas les 4 p. 100, et que, s'il les dépassait, le gouvernement assumerait le déficit. Lors de l'étude du projet de loi au Parlement et au comité, le taux de chômage était de 6 p. 100 et il n'a pas beaucoup changé depuis. Pourquoi alors s'étonner que la caisse accuse un déficit? Naturellement, elle est en déficit si les primes sont fixées à un taux trop bas pour faire face aux dépenses lorsque le chômage atteint 6 p. 100. C'est là la cause réelle des difficultés.

• (2110)

Mais l'opposition officielle veut se débarrasser du gouvernement, elle veut s'emparer du pouvoir. Je ne peux l'en blâmer. Cela entre dans le jeu de la politique. Nous voulons tous plus d'appui, plus de pouvoir pour les partis que nous représentons. Ce qui me déplaît c'est que les députés d'en face essaient de jouer sur les deux tableaux. Ils tentent de miser sur le contrecoup qu'ils entendent et qui existe malheureusement, un contrecoup au détriment de l'assistance publique et de l'assurance-chômage; par ailleurs, ils n'ont pas le cran de faire ce qu'ils devraient faire s'ils pensent ce qu'ils disent et c'est de voter contre le bill. Ils savent que si le bill n'est pas adopté, les chômeurs ne toucheront pas leurs prestations et ils ne sont certainement pas prêts à faire face à une telle responsabilité.

Quelles critiques ont formulé le député de Hamilton-Ouest et d'autres qui ont déclaré que la loi était désastreuse? Je soutiens que ce qu'ils ont critiqué n'a que très peu à voir dans le déficit de la caisse. Ils ont déclaré qu'au lieu d'avoir droit aux prestations après huit semaines d'emploi, les travailleurs devraient travailler au moins 12 semaines. Je soutiens que le nombre de travailleurs qui retirent des prestations après huit semaines est relativement faible et que le total des sommes qu'ils reçoivent ne touche guère la caisse.

Ils s'opposent aussi aux dispositions relatives à la maladie. Je remarque que le grand philanthrope, M. Baetz, directeur exécutif du Conseil canadien du développement social, soutient aussi que ces dispositions ne devraient pas figurer au bill. Mais que propose M. Baetz comme solution pour les travailleurs malades? Qu'ils s'en remettent aux régimes provinciaux de soins médicaux. Monsieur l'Orateur, tous les députés savent à quel point toutes les provinces manquent d'argent, et il est tout à fait impossible qu'elles consentent à verser des prestations de maladie aux chômeurs. M. Baetz propose simplement de supprimer les prestations d'assurance-chômage à ces personnes et de les laisser se débrouiller. Venant d'un homme qui est censé être un chef de file dans le domaine du bien-être social, c'est une proposition étonnante. Que penser alors des prestations de maternité?

M. Baetz souligne également que certains groupes de travailleurs ne sont pas assez longtemps actifs pour payer